

3A CORPORATION LYON

Société civile immobilière au capital de 1 000 euros
Siège social : 15 rue Rouget de Lisle, 92130 Issy-les-Moulineaux
830 251 708 RCS NANTERRE
(la « Société »)

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

**PORTANT DISSOLUTION ANTICIPÉE
ET NOMINATION D'UN LIQUIDATEUR AMIABLE**

L'an deux mille vingt-six,

le 8 juillet,

Les Associés de la Société se sont réunis au siège social sur convocation.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été signée par les Associés présents.

L'Assemblée Générale est présidée par 3A CORPORATION, représentée par Monsieur Cédric RATHS, dûment habilitée aux fins des présentes.

Monsieur Jean-Marie THUAL, présent, est nommé Scrutateur.

Madame Audrey BARRA LESAIN, Responsable juridique au sein de la société Alan Allman Associates est invitée par les associés et assure les fonctions de Secrétaire de séance.

Le Président communique à l'Assemblée la feuille de présence dont il résulte que la totalité des Associés sont présents et/ou régulièrement représentés.

Le Président déclare que l'Assemblée est valablement constituée et qu'elle peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

1. Dissolution anticipée de la Société

Les Associés, après avoir rappelé que la Société ne détient plus d'immeuble et n'a plus d'activité, décident la dissolution anticipée de la Société à compter du 8 juillet 2026.

Conformément à l'article 1844-8 du Code civil, les Associés constatent que la Société conservera sa personnalité morale pour les besoins de la liquidation jusqu'à la clôture de celle-ci, laquelle fera l'objet des formalités de publicité requises.

2. Nomination du liquidateur amiable – Pouvoirs – Siège de la liquidation

Les Associés décident de nommer en qualité de liquidateur amiable de la Société, pour la durée de la liquidation :

Monsieur Jean-Marie THUAL, né le 18/09/1974 à Redon, 9-15 rue Rouget de Lisle à ISSY-LES-MOULINEAUX .

3A CORPORATION LYON

Société civile immobilière au capital de 1 000 euros
Siège social : 15 rue Rouget de Lisle, 92130 Issy-les-Moulineaux
830 251 708 RCS NANTERRE
(la « Société »)

qui déclare accepter les fonctions qui lui sont confiées.

Le liquidateur ainsi nommé disposera, pour mener à bien les opérations de liquidation, des pouvoirs les plus étendus, et notamment de ceux :

- de réaliser l'actif social et d'encaisser toutes sommes dues à la Société,
- d'acquitter le passif social,
- de représenter la Société en justice et dans tous les actes de la vie civile,
- d'établir l'inventaire, les comptes annuels éventuels pendant la liquidation et les comptes définitifs de liquidation,
- de convoquer, le cas échéant, l'Associé unique pour statuer sur les comptes de liquidation et la clôture de la liquidation,
- plus généralement, d'accomplir tous actes nécessaires à la liquidation amiable de la Société, dans le respect des dispositions légales et statutaires.

Le siège de la liquidation est fixé à 15 rue Rouget de Lisle 92130 Issy-les-Moulineaux, où devront être adressées toutes correspondances relatives à la liquidation et où seront tenus les livres et documents sociaux.

3. Pouvoirs pour formalités

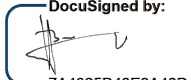
Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes :

- pour procéder à la publication d'un avis de dissolution dans un support habilité à recevoir des annonces légales,
- pour déposer, par l'intermédiaire du guichet unique des formalités des entreprises, le dossier de modification nécessaire à l'inscription au registre du commerce et des sociétés et au registre national des entreprises de la mention « société en liquidation » et de la nomination du liquidateur.

Fait à Issy-les-Moulineaux, le 8 juillet 2026

DocuSigned by:

4FFDB254CD59443...

DocuSigned by:

7A4025D43E9A48D...

Signé par :
JEAN-MARIE THUAL
B6C64F51B3DB4CD...